

de défense, au Canada et ailleurs, est la meilleure garantie de paix qui puisse exister pour nous dans notre monde troublé.

Je suis persuadé que le Gouvernement du Canada recevra l'entier appui de la population dans toutes les mesures qu'il prendra pour assurer le maintien de la paix de cette façon.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous savons gré au premier ministre (M. St-Laurent) de nous avoir transmis les renseignements qu'il a fournis ce matin. Nous sommes rassurés par les deux promesses qu'il a faites et les deux points qu'il a soulignés. D'une part, il nous a affirmé que le Canada respectera les obligations que lui impose la Charte des Nations Unies. Il nous a dit que toute action prise par le Canada s'exercerait sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. C'est l'attitude que nous approuvons tous. D'autre part, le premier ministre nous a assuré que, si la situation s'aggrave, le Gouvernement convoquera le Parlement. Nous le remercions de cette promesse. Il est tout normal qu'elle soit faite, mais nous trouvons bon qu'elle soit consignée au hansard. A notre avis, le seul régime qui promette l'espoir et la paix à notre monde inquiet est celui qui comporte la sécurité collective sur le plan international et la stricte adhésion aux principes démocratiques sur le plan national.

M. Solon E. Low (Peace-River): Je tiens simplement à remercier le premier ministre (M. St-Laurent) de nous avoir fourni, ce matin, un exposé de la situation et de nous avoir donné l'assurance que le Parlement sera convoqué, au besoin, pour étudier les diverses mesures que nous pourrions avoir à prendre pour remplir nos engagements.

J'ai dit, l'autre jour, et je souligne de nouveau aujourd'hui, que la négligence à nous préparer à faire face aux dangers qui nous menacent pourrait nous coûter beaucoup plus cher que les préparatifs les plus complets. Pour cette raison, je me joins au chef de l'opposition (M. Drew) pour réclamer qu'on fasse en sorte que le Canada soit aussi prêt que possible à l'avenir à faire face à toute éventualité.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Si je ne me fais à la sagesse et à la clairvoyance de mon chef, le premier ministre (M. St-Laurent), je prononcerais maintenant un plus long discours que celui du chef de l'opposition.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

L'hon. F. G. Bradley (secrétaire d'État): Je dépose sur le bureau de la Chambre les dossiers parlementaires (renvoi n° 145) demandés

par le député de Wentworth (M. Lennard). J'attends un autre dossier ce matin; je le déposerai dès qu'il m'aura été remis.

LE COMMERCE AVEC LA GRANDE-BRETAGNE

VENTE DE MINÉRAI DE FER ET DE MORUE SALÉE AU ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Je désire poser au ministre du Commerce une question dont je lui ai donné avis. Le lundi 26 juin, le ministre a dit qu'à la suite des entretiens qu'il avait eus en Angleterre et de ceux qui se poursuivent là-bas, il espérait pouvoir, avant la fin de cette semaine, annoncer la vente au Royaume-Uni de 300,000 tonnes de minerai de fer qui seront livrées cette année et de 700,000 autres, pour livraison en 1951. Il a ajouté qu'il espérait aussi annoncer l'ouverture de nouveaux débouchés pour la morue salée. Le ministre voudrait-il informer la Chambre s'il est maintenant prêt à nous annoncer ces ventes; sinon, peut-il nous dire quand il s'attend à le faire?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure d'ajouter quoi que ce soit à mes observations de lundi dernier. Si le député veut bien lire de près les quotidiens, il pourra être bientôt renseigné à ce sujet.

M. Fulton: Dès la prorogation.

LOI DE FINANCES

L'hon. Stuart S. Garson (ministre suppléant des Finances) propose la 2^e lecture du bill n° 319, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1951.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à l'examen des articles.

Sur l'article 1^{er}—*Titre abrégé.*

M. Knowles: Le bill diffère-t-il de quelque façon des lois de finances ordinairement soumises à la Chambre?

L'hon. M. Garson: Il en diffère en ce sens que le montant qu'on peut emprunter aux termes de l'article 5 du bill, est porté de 200 à 500 millions de dollars. Les honorables députés, surtout les plus anciens, se rappellent que le pouvoir d'emprunter de l'argent à des fins de remboursement est généralement prévu dans la première loi de finances adoptée chaque année. Le pouvoir d'emprunter de l'argent pour autre fin que le remboursement